

BOUET Charles Léon Paul Eugène

Vue 1

Bouet		Numéro matricule du recrutement : 1488	
Nom : Bouet Prénoms : Charles Léon Paul Eugène Surnoms :		Classe de mobilisation : 1916	
ÉTAT CIVIL.			
Né le 2 Septembre 1896 , à La Haie Fouassière , canton de Vertou , département de Loire-Inférieure , résidant à La Haie-Fouassière , canton de Vertou , département de Loire-Inférieure , profession de viticulteur , fils de Auguste et de Boireau Léonie , domiciliés à La Haie-Fouassière , canton de Vertou , département de Loire-Inférieure			
Marié à :			
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.			
Inscrit sous le n° 10 de la liste du canton de Vertou Classé dans la 1 partie de la liste en 1915			
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.			
Incorporé au 77^e Régiment d'Infanterie à compter du 2 Avril 1915 . Arrivé au Corps et soldat de 2^e classe ledit jour. Passé au 11^e Régiment d'Infanterie le 10 Octobre 1916 . Partis aux armées le 10 Octobre 1916 . Disparu le 15 avril 1917 à Bonne-Ancres N. du S. puis 1917 . Déclaré décédé le 16 Avril 1917 par jugement du tribunal de Nantes en date du 21 juillet 1917 .			
Armée active.	77 ^e Régiment d'Infanterie 11 ^e Régiment d'Infanterie	NUMÉROS au CONTRÔLE spécial. MATRICULE ou au répertoire. 3208 12546	
Disponibilité en réserve de l'armée active.			
Armée territoriale et sa réserve.			
LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			
Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'ORDRE D'INDICATION DE RÉSIDENCE.
(Empty table for addresses)			
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.			
(Empty table for legal records)			
CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.		
Combats 11 ^e Armée du 8 avril 1915 au 16 avril 1917	(Empty table for military records)		
PÉRIODES D'EXÉCUTION. Réserve... Supplémentaires Armée territoriale... Supplémentaires Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	1 ^{er} dans l... du au 2 ^e dans l... du au dans l... du au 1 ^{er} dans l... du au Supplémentaires dans l... du au Du au Du au		
ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :		DATE de LA LIBÉRATION de service militaire.	
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	service militaire.
Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).			